

PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Assainissement collectif



Entité de gestion
CA Grand Périgueux
Saltgourde et Trelissac (SUEZ)

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	3
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	3
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	4
1.5. Volumes facturés	5
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
1.8. Le patrimoine du service	7
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	7
1.10. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	8
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	10
2.1. Modalités de tarification	10
2.2. Facture d'assainissement type	10
3. Indicateurs de performance	14
3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	14
3.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	16
3.2.1. Volumes déversés sur le système de collecte Saltgourde	16
3.2.2. Volumes déversés sur le système de collecte Trelissac	17
3.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	18
3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	18
3.5. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	19
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	20
3.7. Indice de connaissance des rejets (255.3)	20
4. Financement des investissements	21
4.1. Montants financiers	21
5. Tableau récapitulatif des indicateurs	22
6. ANNEXES	23
6.1. Travaux réalisés durant l'exercice 2023	23
6.2. Travaux prévus pour l'année 2024	24

AR Prefecture

024-212401020-20250225-D18_25-DE
Reçu le 06/03/2025

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le



ID : 024-200040392-20241114-DD2024_125-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CA Grand Périgueux (SUEZ) (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** CHAMPCEVINEL (collecte au 01/01/24), CHANCELADE, COULOUNIEIX CHAMIERES (collecte au 01/01/24), COURSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE, SANILHAC, PÉRIGUEUX, TRÉLISSAC (structurant et traitement)

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
CA Grand Périgueux (SUEZ)	Concession de service	Collecte, Collecte des eaux pluviales, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport Collecte Champcevinel à compter du 01/01/24 Collecte Coulounieix Chamiers à compter du 01/01/24

1.2. Cadre contractuel

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
SUEZ 2021 - 2026	SUEZ	Concession de service public	01/10/2021	30/06/2026

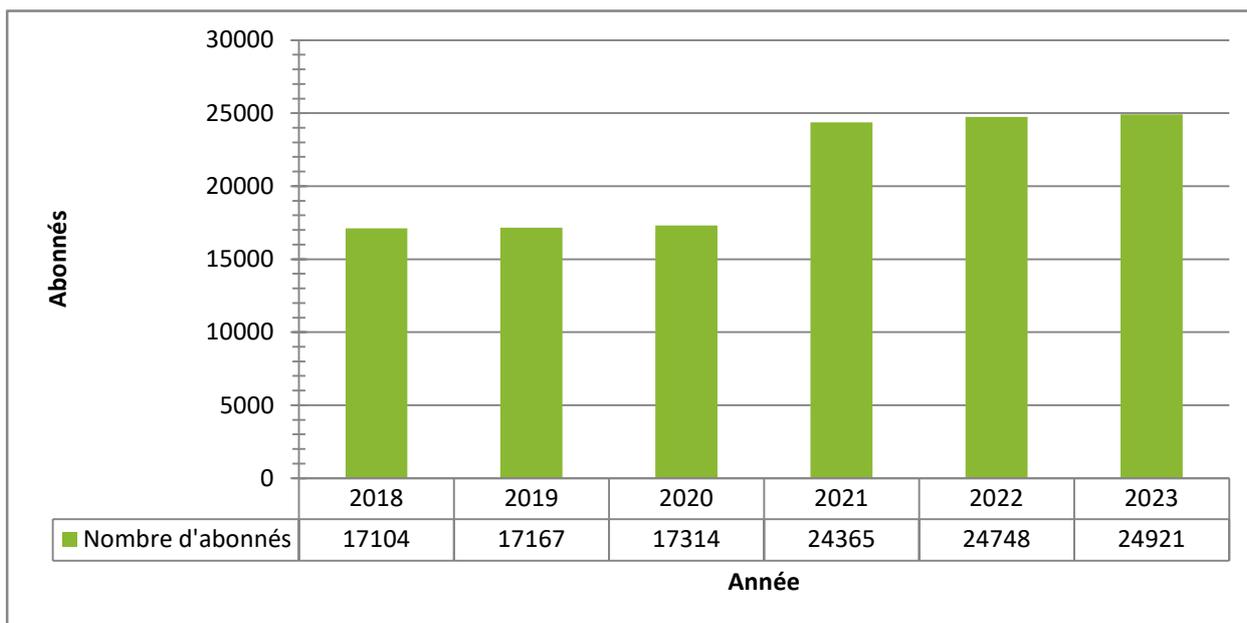
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

Partie	Tâche	Commentaire
Déléataire	Entretien - Entretien	
Déléataire	Gestion des abonnés - Gestion des abonnés	
Déléataire	Gestion du service - Gestion du service	
Déléataire	Mise en service - Mise en service	
Déléataire	Prestations particulières - traitement des boues	
Collectivité	Renouvellement - Renouvellement	

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2023, le service public d'assainissement collectif a desservi 24 921 abonnés représentant une population de 60 123 habitants ⁽¹⁾ (soit 2,41 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2022	24 748 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2023	24 921 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2023	23 587 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2023	1 334 abonnés
Variation en %	0,70 %



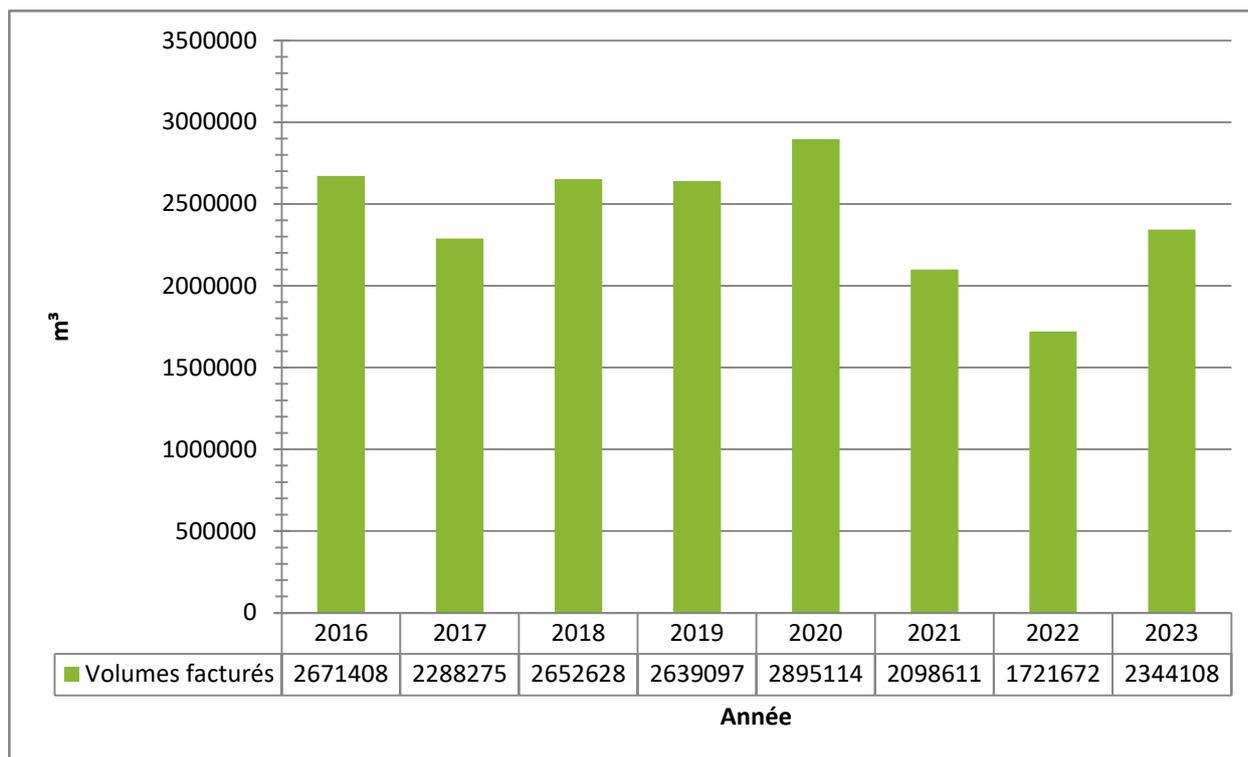
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 77,23 abonnés/km pour l'année 2023.

Commune	Nombre abonnés 2022	Nombre abonnés 2023
Champcevinel	1004	1071
Chancelade	1013	1016
Coulounieix Chamiers	3113	3142
Coursac	424	435
Marsac	13034	1327
Périgueux	14219	14277
Sanilhac	998	1007
Trelissac	2731	2790

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2022 (m3)	Volumes facturés en 2023 (m3)	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	1 721 672	2 344 108	36.15



Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	Volumes facturés en 2022 (m3)	Volumes facturés en 2023 (m3)
Salignes	1 565 165	2 196 244
Coulounieix Chamiers collecte	49 351	49 351
Champcevinel collecte	108 156	98 513
TOTAL	1 672 672	2 344 108

A noter que sur Périgueux, un décalage de facturation a eu lieu puisque le second semestre 2022 a été facturé en 2023.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de - en 2023 (10 en 2022)

Nom	Arrêté d'autorisation ou contrat	Convention de déversement	Activité
Auchan Marsac	24/02/2021	04/03/2021	Supermarché
Kalhyge	01/08/2022	15/09/2022	Blanchisserie
Polyclinique Francheville	02/11/2022	21/11/2022	Etablissement de soins
Tepscan Francheville / TEP CIMROD	02/11/2022	18/11/2022	Médecine nucléaire

Centre Hospitalier de Périgueux	31/03/2022	10/06/2022	Etablissement de soins
Eurovia	11/12/2002	30/01/2003	Fabrication de liants routiers
SMD3	04/05/2016	09/05/2016	Centre de valorisation de déchets
SNCF	02/03/2021	04/03/2021	Maintenance mécanique
Arcelor Mittal	09/11/2021	29/12/2021	Fabrication de pièces métalliques
SPA 24	19/06/2017	05/04/2017	Refuge animalier

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 115,08 km de réseau unitaire,
- 207,63 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 322,71 km (227,00 km en 2022) et 22 277 branchements.

1.8. Le patrimoine du service

	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre de postes de relèvement	71	83
Nombre de déversoirs d'orage	20	20
Nombre de branchements	22194	22277
Nombre de grilles et avaloirs	5341	6381
Nombre de regards	6370	9760

La majorité des postes sont équipés de télégestion pour le renvoi d'alarmes et d'information ou en cours d'équipement.

Les DO principaux (14 sur Saltgourde et 6 sur Trelissac) sont équipés d'appareillage de mesures.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Caractéristiques générales des stations :

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Milieu récepteur du rejet
STEP de TRELISSAC - les Garennes	TRELISSAC	0524557V003	Boues activées	10 000	Isle
STEP de PERIGUEUX - Saltgourde	MARSAC	0524256V002	Physico chimique avec biofiltration	48 300	Isle

Volumes reçus en entrée de traitement (point mesure A3) :

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m ³)				
Commune	Site	2022	2023	N/N-1 (%)
MARSAC-SUR-L'ISLE	STEP SALTGOURDE (PERIGUEUX)	2 747 775	3 867 477	40,7%
TRÉLISSAC	STEP TRELISSAC	338 662	424 490	25,3%
Total		3 086 437	4 291 967	39,1%

Volumes déversés en tête de station (point mesure A2) :

Volumes déversés en tête de station (en m ³)				
Commune	Site	2022	2023	N/N-1 (%)
MARSAC-SUR-L'ISLE	STEP SALTGOURDE (PERIGUEUX)	91 937	171 421	86,5%
TRÉLISSAC	STEP TRELISSAC	880 936	1 709 680	94,1%
Total		972 873	1 881 101	93,4%

En 2023, 127 déversements (contre 63 en 2022) recensés au niveau de l'entrée de la STEP de Saltgourde (4.2% du volume annuel reçu sur la station) et 61 déversements (contre 70 en 2022) recensés au niveau de l'entrée de la STEP de Treliissac.

On note une augmentation significative des volumes déversés en tête des 2 stations du fait des importants cumuls de pluviométrie enregistrés en 2023.

Volumes traités (point A4) :

Volumes traités (en m ³)				
Commune	Site	2022	2023	N/N-1 (%)
MARSAC-SUR-L'ISLE	STEP SALTGOURDE (PERIGUEUX)	3 077 887	4 025 487	30,8%
TRÉLISSAC	STEP TRELISSAC	401 733	478 125	19,0%
Total		3 479 620	4 503 612	29,4%

1.10. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues évacuées

Evacuation des boues					
STEP SALTGOURDE (PERIGUEUX)	Nature	Filière	2022	2023	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	3 483 450	3 724 770	6,9%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	1 024 766,86	1 044 399,67	1,9%
STEP TRELISSAC	Nature	Filière	2022	2023	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	480 620	481 540	0,2%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	101 419,92	97 142,03	-4,2%

Sous produits évacués

Bilan sous produits évacués					
STEP SALTGOURDE (PERIGUEUX)	Nature	Filière	2022	2023	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	Valorisation industrielle	90 440	93 920	3,8%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	328 680	212 136	- 35,5%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Poids (kg)	Compostage déchet	32 140	31 820	- 1,0%

STEP TRELISSAC	Nature	Filière	2022	2023	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	2 147	4 880	127,3%

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³ HT/an) sont :

Facture type	1er janvier 2023	1er janvier 2024
Part de la collectivité	Voir tarif pour chaque commune	Voir tarif pour chaque commune Conforme au lissage tarifaire décidé en 2023
Part du délégataire		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte		
Taux de TVA		
Montant de la TVA		
Total HT		
Total TTC		

TARIFS 01/01/2022 par Commune

Tarifs 2022	PERIGUEUX	CHANCELADE (BOURG)	MARSAU SUR LISLE	COURSAC	SAINTHAC (NOTRE DAME)	COLLOUIN-CHAMBERS		CHAMPAGNEVEL		CHAMPAGNEVEL		TRELISSAC		TRELISSAC	
						COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	TRAITEMENT
Dates d'indexation		Du 01/01 au 31/12	Du 01/01 au 31/12	Du 01/01 au 31/12	Du 01/01 au 31/12	Du 01/01 au 31/12		1 ^{er} semestre (Du 01/12 au 31/03)	2 ^{ème} semestre (Du 01/06 au 30/11)	1 ^{er} semestre (du 01/11 au 30/04)	1 ^{er} semestre (Du 01/01 au 30/06)	2 ^{ème} semestre (Du 01/05 au 31/10)	2 ^{ème} semestre (Du 01/07 au 31/10)		
Tarifs €HT 2022 part Grand Périgieux															
Part fixe annuelle ou abonnement	€HT	0,00	0,00	0,00	0,00	23,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	€HT/m ³	0,8165	1,5458	1,8735	1,6167	0,2414	0,5993	1,0083	0,5338	0,9775	0,5814	0,5662	0,5662	0,5662	0,5662
Facture 120m ³ en €HT	€HT	97,98	185,50	224,82	194,00	124,24	185,05	185,05	181,36	69,77	69,77	67,94	67,94	67,94	67,94
% Abonnement collectivité		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	18,90%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Tarifs €HT 2022 part délégataire															
Part fixe annuelle ou abonnement	€HT	12,00	12,00	12,00	12,00	28,16	12,00	9,530	6,000	9,970	6,000	29,89	6,00	31,52	6,00
Part Proportionnelle	€HT/m ³	0,5916	0,4688	0,4688	0,5991	0,3020	0,4344	0,5043	0,4344	0,5278	0,4344	0,4344	0,4344	0,4344	0,4344
Part proportionnelle de 0 à 100m ³	€HT/m ³											0,7684		0,8297	
Part proportionnelle au-delà de 100m ³	€HT/m ³											1,8348		1,9350	
Facture 120m ³	€HT	82,99	68,26	68,26	83,89	128,63	128,17	128,17	131,43	117,81	117,81	117,81	117,81	117,81	117,81
% Abonnement délégataire		14,46%	17,58%	17,58%	14,30%	31,25%	12,12%	12,12%	12,15%	12,15%	17,81%	17,76%	17,76%	17,76%	17,76%
Tarifs €HT 2022 toutes parts confondues															
Facture 120m ³ toutes parts confondues	€HT/an	181	254	293	263	253	313,23	313,23	312,79	271	271	279	279	279	279
1+2. Tarif moyen TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE)	€HT/m ³	1,51	2,11	2,44	2,20	2,11	2,61	2,61	2,61	2,26	2,26	2,33	2,33	2,33	2,33
Tarifs 2022 autres taxes															
Lutte contre la pollution Agence de l'Eau	€HT/m ³	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500
TVA		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Tarifs 2022 €TTC															
Montant Facture 120m ³ en €TTC	€TTC	232,07	312,13	355,38	322,83	311,05	377,55	377,55	377,07	331,45	331,45	340,19	340,19	340,19	340,19
TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE) €TTC	€TTC/m ³	1,93	2,60	2,96	2,69	2,59	3,15	3,15	3,14	2,76	2,76	2,83	2,83	2,83	2,83

TARIFS 01/01/2023 par Commune

Tarifs 2023	PERIGUEUX	CHANCELADE (BOURG)	MARSAC SUR LISLE	COURSAC	SAINLHAC (NOTRE DAME)	COULOUNEIX-CHAMBERS		CHAMPCEVINEL		CHAMPCEVINEL		TRELISSAC		TRELISSAC	
						COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	TRAITEMENT
Tarifs actualisés PA_ÉHT 2023 part Grand Périgueux															
Part fixe annuelle ou abonnement	ÉHT	3,57	3,73	3,73	3,73	0,00	0,00	2,67	0,00	2,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	ÉHT/m ³	1,1261	1,5714	1,9209	2,0682	1,1538	0,0000	1,5897	0,0000	1,5897	0,0000	0,0000	0,6295	0,6295	0,6295
Facture 120m ³ en ÉHT	ÉHT	138,71	192,30	234,25	251,92	201,80	138,22	190,77	190,77	190,77	75,54	75,54	75,54	75,54	75,54
Tarifs actualisés ÉHT 2023 part délégataire															
Part fixe annuelle ou abonnement	ÉHT	12,72	12,72	12,72	12,72	12,72	29,63	12,72	12,72	12,72	12,72	33,25	12,72	12,72	12,72
Part proportionnelle	ÉHT/m ³	0,6298	0,5430	0,5430	0,6351	0,5503	0,3180	0,4605	0,4605	0,4605	0,4605	0,8753	0,4605	0,4605	0,4605
Part proportionnelle de 0 à 100m ³	ÉHT/m ³											0,8753			
Part proportionnelle au-delà de 100m ³	ÉHT/m ³											2,0413			
Facture 120m ³	ÉHT	88,30	77,88	77,88	88,94	78,76	135,78	67,99	67,99	67,99	229,59	229,59	0,00	0,00	0,00
Tarifs ÉHT 2023 toutes parts confondues															
Facture 120m ³ toutes parts confondues	ÉHT/an	227	270	312	341	281	274	258,75	190,77	190,77	305	305	76	76	76
1-2_ Tarif moyen TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE)	ÉHT/m ³	1,89	2,25	2,80	2,84	2,34	2,28	2,16	1,59	1,59	2,54	2,54	0,63	0,63	0,63
% Abonnement tout confondu		7%	6%	5%	5%	6%	15%	6%	1%	1%	15%	15%	0%	0%	0%
Tarifs 2023 autres taxes															
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	ÉHT/m ³	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500
TVA		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Tarifs 2023 ETIC															
Montant Facture 120m ³ en ETIC	ETIC	282,71	330,20	376,34	407,95	341,62	334,40	317,63	242,84	242,84	368,64	368,64	116,09	116,09	116,09
TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE) ETIC	ETIC /m ³	2,36	2,75	3,14	3,40	2,85	2,79	2,65	2,02	2,02	3,07	3,07	0,97	0,97	0,97

TARIFS 01/01/2024 par Commune

Tarifs 2024	PERIGUEUX	CHANCELADE (BOURG)	MARSAC SUR L'ISLE	COURSAC	SAMILHAC (NOTRE DAME)	COULOUNIEUX-CHAMIERIS		CHAMPCEVINEL		TREUSSAC		TREUSSAC	
						COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	TRAITEMENT	COLLECTE	TRAITEMENT
Tarifs éHT 2024 part Grand Périgueux													
Tarifs actualisés PA_ éHT 2024 part Grand Périgueux													
Valeur du K au 1er janvier 2024	1,0793	1,0793	1,0793	1,0793	1,0793	1,0793	1,0793	1,0793	1,0793	1,0793	1,0793	1,0793	1,0793
Part fixe annuelle ou abonnement	éHT	7,23	7,56	7,56	7,56	7,56	25,30	9,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	éHT/m ³	1,3978	1,5117	1,8654	1,5955	1,3618	1,9780	0,6629	0,6629	0,6629	0,6629	0,6629	0,0000
Facture 120m ³ en éHT	éHT	174,97	188,96	231,40	199,02	188,72	237,36	79,55	79,55	79,55	79,55	79,55	0,00
Tarifs éHT 2024 part délégataire													
Part fixe annuelle ou abonnement	éHT	13,16	13,16	13,16	13,16	13,16	13,16	13,16	13,16	13,16	13,16	13,16	13,16
Part Proportionnelle	éHT/m ³	0,6541	0,6092	0,6092	0,6568	0,6568	0,6568	0,6568	0,6568	0,6568	0,6568	0,6568	0,6568
Part proportionnelle de 0 à 100m ³	éHT/m ³									0,8820			
Part proportionnelle au-delà de 100m ³	éHT/m ³									2,0571			
Facture 120m ³	éHT	91,65	86,26	86,26	86,71	91,98	91,98	91,98	233,16	233,16	233,16	233,16	0,00
Tarifs éHT 2024 toutes parts confondues													
Facture 120m ³ toutes parts confondues	éHT/an	267	275	318	286	281	329,34	313	313	313	313	313	0
1+2_ Tarif moyen TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE)	éHT/m ³	2,22	2,29	2,65	2,89	2,38	2,34	2,74	2,61	2,61	2,61	2,61	0,00
% Abonnement tout confondu		7%	7%	6%	7%	13%	7%	15%	15%	15%	15%	15%	#DIV/0!
Tarifs 2024 autres taxes													
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	éHT/m ³	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500	0,2500
TVA		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Tarifs 2024 éTTC													
Montant Facture 120m ³ en éTTC	éTTC	326,28	335,74	382,43	347,30	341,77	395,27	376,98	376,98	376,98	376,98	376,98	33,00
TOTAL (COLLECTIVITE+ DELEGATAIRE) éTTC	éTTC/m ³	2,72	2,80	3,19	2,89	2,85	3,29	3,14	3,14	3,14	3,14	3,14	0,28

3. Indicateurs de performance

3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)

VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)

(rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)

VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point	Oui
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires 	1 à 5 points sous conditions	1
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points 	1 à 15 points sous conditions	0,97

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)

(Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)

VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'allimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	0 à 15 points sous conditions	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point	10
TOTAL		120	105

3.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

3.2.1. Volumes déversés sur le système de collecte Saltgourde

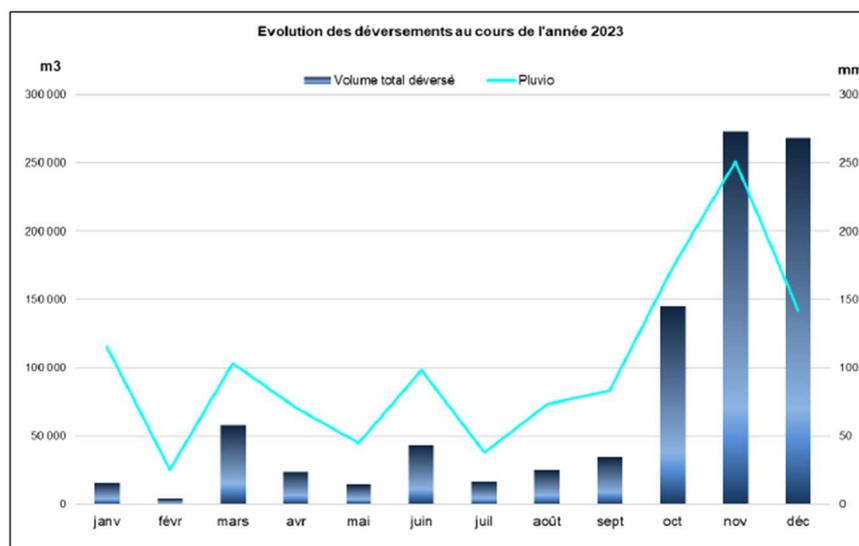
Nom du déversoir	Commune	Nb de jours de déversement	Volume annuel déversé (m ³)
DO1- DO Cité	Périgueux	26	1 735
DO2- DO Magne	Périgueux	20	2 417
DO2BIS- DO Bonnelie	Périgueux	80	191 857
DO3- DO Bergerac	Périgueux	<i>Données 2023 invalidées*</i>	
DO4- DO Halage	Périgueux	15	1 995
DO5 DO Malades	Périgueux	<i>Capteur dysfonctionnel sur 2023*</i>	
DO6- DO Lakanal T 105	Périgueux	138	51 363
DO6BIS- DO Lakanal 800	Périgueux	57 *	8 400 *
DO7- DO Coutras	Périgueux	103**	448 653 **
DO8- DO De Gaulle	Coulounieix-Chamiers	105	100 953
DO9- DO Chanzy	Périgueux	124	39 986
DO10- DO Tourville	Périgueux	105	53 285
DO14- DO Pompidou	Périgueux	205	21 175
BYP4- Surverse PR Cachepur	Périgueux	7	722
TOTAL		249	922 541

*Dispositif de comptage du DO Bergerac dysfonctionnel / dérive de la mesure
Totalité des données 2022 et 2023 invalidées

****Comptabilisation partielle des déversements du DO Coutras** depuis le 1^{er} janvier 2022 (Cf. § B.6.1), avec perte totale des données sur la période du 09/11 au 31/12/22 suite au renouvellement de la télégestion.

*Perte de données du 01/01 au 15/12/23 sur le DO Fontaine des Malades – capteur dysfonctionnel

* Perte de données du 29/07 au 31/12/23 sur le DO Lakanal 800– capteur dysfonctionnel



On note **une hausse des déversements** par rapport à l'année précédente en raison de la forte pluviométrie.

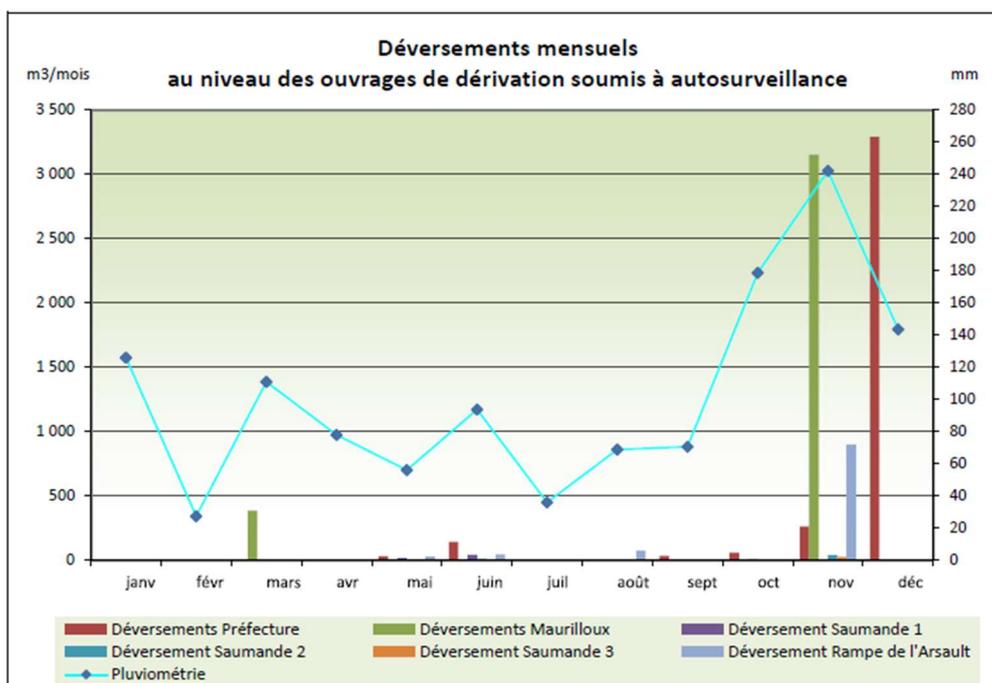
Les déversements par temps de pluie représentent près de 88 % des déversements pour presque 98% des volumes déversés.

Le système de collecte de Saltgourde est classé **non conforme** pour la partie collecte (défaillance de certaines données d'auto-surveillance **et rejet d'un volume important d'eau non traitée au milieu**)

Critère de conformité par temps de pluie pas encore défini.

3.2.2. Volumes déversés sur le système de collecte Treilissac

Nom du déversoir	Commune	Nb de jours de déversement	Volume annuel déversé (m ³)
TP PR Préfecture	Périgueux	32	3 819
DO Boulevard Georges Saumande 1	Périgueux	17	73
DO Boulevard Georges Saumande 2	Périgueux	3	51
DO Boulevard Georges Saumande 3	Périgueux	4	32
DO Rampe de l'Arsault	Périgueux	12	1 045
TP PR Les Maurilloux	Tréilissac	11	3 538
TOTAL		57	8 562



Les déversements par temps de pluie représentent 96 % des déversements pour presque 99% des volumes déversés.

Le système de collecte de Treilissac est **conforme** en temps sec (déversements de temps sec représentant une charge brute de pollution organique inférieure au seuil de tolérance fixé à 1%).

Critère de conformité par temps de pluie pas encore défini.

3.3. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Conformité (%)
STEP de TRELISSAC - les Garennes	100
STEP de PERIGUEUX - Saltgourde	100

3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

STEP SALTGOURDE : CONFORMITE : OK

Paramètres	DCO	DBO ₅	MES	NTK	Ptot
Conformité selon l'Exploitant	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

STEP TRELISSAC : CONFORMITE : OK

Paramètres	DCO	DBO ₅	MES	NTK	NH ₄	NGL	Ptot
Conformité selon l'Exploitant	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

3.5. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

STEP SALTGOURDE (arrêté préfectoral du 08/04/2009)

Synthèse de l'arrêté					
Paramètres	Concentration maximale		Rendement minimum	Concentration rédhibitoire	
DBO ₅	25 mg/l	ou	80%	50 mg/l	(1)
DCO	125 mg/l	ou	75%	250 mg/l	(1)
MES	35 mg/l	ou	90%	85 mg/l	(1)
NTK	15 mg/l	ou	70%		(2)
Pt	1,3 mg/l	ou	89%		(2)

(1) Objectif sur moyenne journalière

(2) Objectif sur moyenne annuelle

STEP TRELISSAC (arrêté préfectoral du 30/08/2006)

Synthèse de l'arrêté					
Paramètres	Concentration maximale		Rendement minimum	Concentration rédhibitoire	
DBO ₅	25 mg/l	ou	86%	50 mg/l	(1)
DCO	125 mg/l	ou	78%	250 mg/l	(1)
MES	35 mg/l	ou	90%	85 mg/l	(1)
NGL	15 mg/l	ou	70%	20 mg/l	(2)
NTK	17 mg/l	et	79%		(1)
NH ₄	6 mg/l	et	90%		(1)
Pt	2 mg/l	ou	87%		(2)

(1) Objectif sur moyenne journalière

(2) Objectif sur moyenne annuelle

NOMBRE DE BILANS 2023 :

	Nombre de bilans 2023	Conformité 2023
SALTGOURDE	52	Conforme
TRELISSAC	24	Conforme (2 dépassements NH4)

A noter que les rendements épuratoires de la STEP de Salt gourde sont améliorés depuis la réhabilitation de la filière biologique (fin des travaux en 2022).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Compostage (tMB - tMS)	Taux de conformité (%)
STEP de TRELISAC - les Garennes	97	100
STEP de PERIGUEUX - Salgourde	- 1 044,00	100

- (1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

3.7. Indice de connaissance des rejets (255.3)

			Points obtenus
Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C			
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points	-
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points	-
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points	-
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30 points	-
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10 points	-
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points	-
Partie B :			
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10 points	-
Partie C :			
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 points	-
Total		100	-

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

Les investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 00 000,00 €

L'évolution des dépenses d'investissement au cours des dernières années est la suivante :

2020	2021	2022	2023
5,2 M€	6 M€	6,1 M€	5,0 M€

Le détail des principaux travaux réalisés au cours de l'exercice 2023 est joint en annexe au présent rapport.

Le montant prévisionnel des travaux pour l'année 2024 est de 7 000 000,00 €.

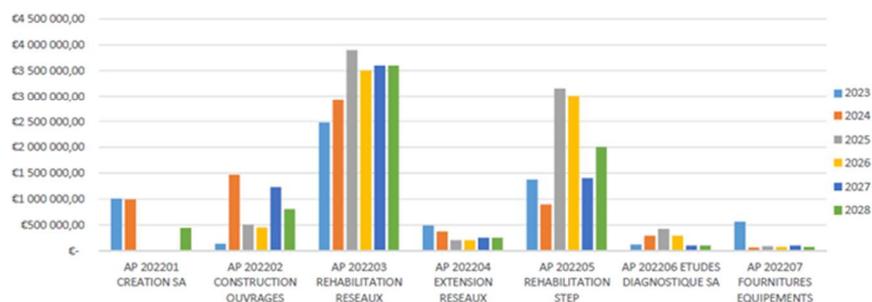
Les travaux prévus en 2024 sont présentés en annexe.

Rappel du PPI prévisionnel :

OB 2024

• PPI assainissement :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
AP 202201 CREATION SA	1 010 000,00 €	990 000,00 €	- €	- €	- €	440 000,00 €
AP 202202 CONSTRUCTION OUVRAGES	135 000,00 €	1 465 000,00 €	500 000,00 €	450 000,00 €	1 230 000,00 €	800 000,00 €
AP 202203 REHABILITATION RESEAUX	2 480 000,00 €	2 930 000,00 €	3 900 000,00 €	3 500 000,00 €	3 600 000,00 €	3 600 000,00 €
AP 202204 EXTENSION RESEAUX	490 000,00 €	370 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
AP 202205 REHABILITATION STEP	1 375 000,00 €	895 000,00 €	3 150 000,00 €	3 005 000,00 €	1 400 000,00 €	2 000 000,00 €
AP 202206 ETUDES DIAGNOSTIQUE SA	120 000,00 €	290 000,00 €	420 000,00 €	290 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
AP 202207 FOURNITURES EQUIPEMENTS	560 000,00 €	60 000,00 €	85 000,00 €	70 000,00 €	100 000,00 €	70 000,00 €
	6 170 000,00 €	7 000 000,00 €	8 255 000,00 €	7 515 000,00 €	6 680 000,00 €	7 260 000,00 €



5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	59 078 habitants	60 123 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	10	-
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 226,00 tonnes de matières brutes	1 141,00 tonnes de matières brutes
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	- %	- %
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	- %	- %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	- %	- %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	- an(s)	- an(s)
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	16.75	16.97
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	-	-

6. ANNEXES

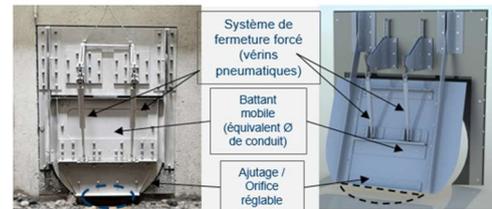
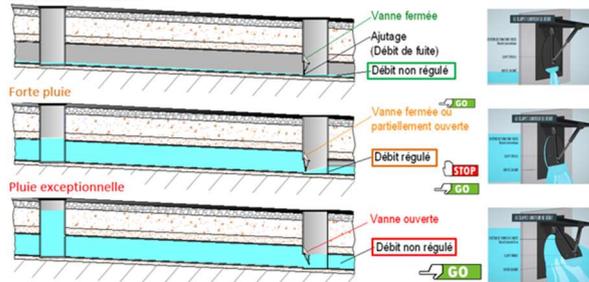
6.1. Travaux réalisés durant l'exercice 2023

OPERATIONS EN COURS

• AP 202202 – CONSTRUCTION OUVRAGES :

	Coût opération	Consommé en 2023	Ratio sur 2023	Commentaires
SA Saltgourde	2 000 k€	5 k€	<1 %	<ul style="list-style-type: none"> Installation 1^{ère} vanne 12 et 13 décembre 2023 (secteur du bassin) : volume stockage attendu 400 m³ pour coût d'investissement de 30 k€. Consultation accord-cadre sur 3 ans en cours. Planning : 2023 à 2027

Temps sec / Petite pluie



• AP 202203 - REHABILITATION RESEAU :

Système d'assainissement de SALTGOURDE :

Commune	Intitulé	Coût opération	Consommé en 2023	Ratio sur 2023	Commentaires
Périgueux	Charnay Frachet	380 k€	180 k€	47 %	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation réseau EU : 460 ml Réhabilitation réseau EP : 220 ml 24 mises en conformité d'habitations
Périgueux	Claude Bernard	1 200 k€	430 k€	36 %	<ul style="list-style-type: none"> Mise en séparatif : 500 ml EU et 200 ml EP – 13 habitations => 45 000 m² SA éliminée



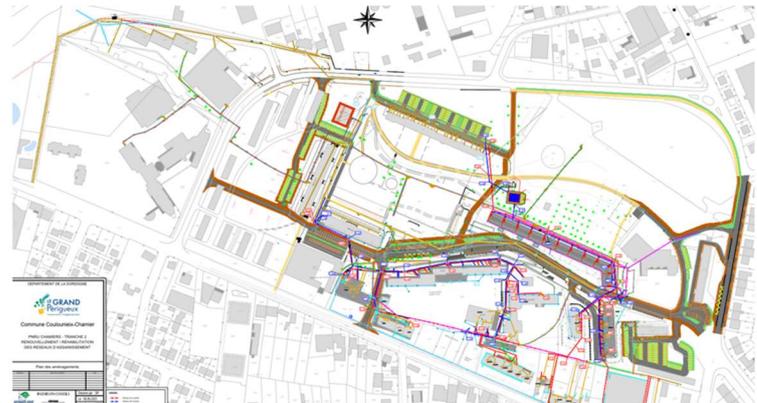
OPÉRATIONS 2024

AP Réhabilitation réseaux :

PNRU Chamiers tranche 02

1,3 M€ opérations
Subvention AEAG (30%)

- Etudes : HECA
- Travaux : ERCTP
- Mise en séparatif des réseaux
- Mise en conformité des habitations
- Création d'un bassin de régulation EP
1 115 ml EU – 1 070 ml EP – 13 habitations et
140 m3 de stockage des EP
- Objectifs :
Améliorer la collecte des eaux usées
Limiter les rejets au milieu naturel par temps
de pluie
- Planning :
• mars 2024 à mars 2025



6.2. Travaux prévus pour l'année 2024

OPÉRATIONS 2024

CONSTRUCTION PR CHANCEL (Tréllissac) :

150 000 € travaux
Subvention AEAG (30%)

- Etudes : HECA
- Travaux : Non attribué
- Création d'un poste de refoulement
- Création réseau de transfert de 415 ml fonte DN 125.
- Objectifs :
Fiabiliser collecte des effluents
Travaux en lien avec transfert EU Antonne
- Planning :
• De juin 2024 à décembre 2024



AP Réhabilitation réseaux :**Cité Belair - Boulazac**

0,95 M€ opérations
Subvention AEAG (30%)

- Etudes : ADVICE Ingénierie
- Travaux : Consultation à venir
- Mise en séparatif des réseaux : 735 ml
- Mise en conformité de 77 habitations
- Objectifs :
Améliorer la collecte des eaux usées
Limiter les rejets au milieu naturel par temps de pluie
- Planning :
• septembre 2024 à juin 2025

**OPÉRATIONS 2024****• REHABILITATION STEP :**

Commune	Intitulé	Cout opération	Commentaires
<u>Saltgourde</u>	Local administratif	275 k€	Etude et installation local administratif type ALGECO
Trélassac	<u>PR entrée</u>	300 k€	Construction nouveau poste de relevage entrée station et mesure du débit déversée => levée non-conformité Etat sur <u>cet station</u> Consultation à venir Durée travaux : 4 mois
Vergt	Création nouvelle STEP	2 000 k€	• Objectif : entreprise travaux retenue pour octobre 2024 pour bénéficier taux de financement bonifié à 70 %
Ste <u>Alvère</u>	Création nouvelle STEP	900 k€	• Objectif : entreprise travaux retenue pour octobre 2024 pour bénéficier taux de financement bonifié à 70 %
Savignac Les Eglises	Création nouvelle STEP	900 k€	Travaux priorité 01 schéma directeur d'assainissement : • Construction nouveau PR général • Construction nouvelle STEP par FPR